

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 NOVEMBRE 2012

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Demande de subvention
au Conseil Général des
Yvelines dans le cadre
du plan triennal de
voirie**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 22 novembre 2012
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 23 novembre 2012
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 novembre 2012

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 15 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 novembre deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON*, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur ROUSSEAU*, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame GENDRON (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs)

*Monsieur ROUSSEAU (sauf pour le dossier 12 F 00, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2012, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 12 F 01-02-03-04-05)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame HAÏAT
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Monsieur FAVREAU à Madame USQUIN
*Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY
Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de séance :

Madame NICOT

N° DE DOSSIER : 12 F 05

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL DES YVELINES DANS LE CADRE DU PLAN TRIENNAL DE VOIRIE

RAPPORTEUR : Madame GENDRON

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Conseil Général des Yvelines dispose d'un plan triennal de subvention des travaux de voirie.

Cette subvention est attribuée en fonction de critères relatifs à la population et au linéaire de voirie. Dans ce cadre, la Ville de Saint-Germain-en-Laye peut prétendre à une aide à hauteur de 30 % du montant hors taxes des travaux plafonné à 302 100 € HT.

La programmation des travaux pour l'année 2013 a permis d'identifier deux opérations pouvant être subventionnées au titre du programme triennal de subvention des travaux de voirie.

La première concerne le réaménagement de la rue de la Croix de Fer entre les rues de la Vieille Butte et du Président Roosevelt.

La seconde concerne le réaménagement de la rue du Maréchal Joffre entre la rue Wauthier et la place Lamant.

L'estimation du montant global des travaux s'élève à 337 698,80 € HT.

Le montant étant supérieur au plafond fixé par le Conseil Général des Yvelines, la Ville peut solliciter le montant maximum de subvention prévu au plan triennal, soit 90 630 €.

La Ville s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales d'intérêt communautaire ou départementales pour réaliser les travaux susmentionnés et repris au dossier communiqué au Département et à financer la part de travaux restant à sa charge.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du programme départemental 2012-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie et signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

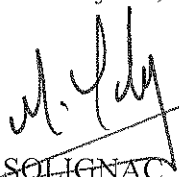
À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre du programme départemental 201-2013-2014 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie,
- signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines